

Compliments de la Saison

Les commandes qui nous sont arrivées à l'occasion des fêtes ont de beaucoup dépassé nos plus grandes prévisions. En adressant des remerciements pour la généreuse faveur qui nous a été accordée nous tenons à dire que dans la presse de la semaine dernière nous avons utilisé plusieurs occasions pour offrir ces semaines à des prix particulièrement engageants, au comptant ou à échéances faciles.

JUNIUS HART PIANO HOUSE, LTD., 1001 RUE DU CANAL, NOUVELLE-ORLEANS.

LA PREMIERE MESSE

Da révérend Adrien Enard à l'église Saint-Augustin.

Le révérend Adrien Enard, un jeune Néo-Orléanais récemment ordonné prêtre en Belgique et venu ici pour visiter sa famille et ses amis avant de se rendre à l'Etat libre du Congo, où il est envoyé comme missionnaire, a été sa première messe dimanche à l'église Saint-Augustin.

L'édifice sacré était fouillé, et au premier rang, en face du sanctuaire, avaient pris place les parents et les intimes du jeune missionnaire.

Le maître-autel avait été admirablement décoré de fleurs pour la circonstance, et il resplendissait de la lumière des cierges distribués à profusion.

Le révérend Enard officia, assisté du révérend Livorelli, vicaire de l'église Saint-Augustin.

Dans le sanctuaire se trouvait Mgr G. A. Rouxel, évêque auxiliaire de la Nouvelle-Orléans, entouré des révérends Joseph Subleau et Joseph Scotti, chanoines, et du révérend T. Wucher, provincial de l'Ordre de la Merci de New York.

La messe de Marzo a été chantée par un chœur dirigé par M. O. C. Bodeux, organiste, et Mlle C. Camille Joubert, Rose Colton, soprano, Mlle Aurélie Moreno et Mme M. Charbonnet, alto, M. Henri Barbier, ténor, et M. Henri Desosses, basse.

Le révérend Wucher a fait le sermon, exposant avec une grande éloquence la haute mission que Dieu donne au prêtre.

Après la messe le révérend Enard a reçu au presbytère de nombreux amis et des paroissiens auxquels il a donné sa bénédiction. Il a ensuite lunché avec le révérend Subleau, curé de Saint-Augustin.

Dans la soirée a été donné à la résidence des parents du révérend Enard, 1309 rue Dauphine, un grand dîner auquel avaient été conviés l'évêque Rouxel, les révérends Wucher, Subleau, Scotti et Livorelli et quelques amis intimes de la famille.

Le Père Enard restera à la Nouvelle-Orléans jusqu'à la fin du mois d'août.

HOTEL DE VILLE

Le trésorier de ville Briede a ouvert hier matin la perception des taxes sur les propriétés foncières, et avant midi une somme importante était entrée dans ses coffres.

Cette perception restera ouverte jusqu'au 17 août.

Après cette date les délinquants devront payer l'intérêt fixé par la loi.

Comme précédemment, M. J. Adam Lautenschlager, ancien membre du conseil municipal, a été le premier à payer ses taxes. Jusqu'à la mort de M. Edward Booth il était le second, et depuis cette époque il est toujours le premier.

M. Aaron J. Jones, secrétaire-trésorier de la "White City Construction Company" de Chicago, demande dans une lettre à M. Campbell, secrétaire du conseil municipal, des informations sur les charges imposées par la ville aux entreprises d'amusements, comme licences, etc.

Cette compagnie, connue aussi sous le nom de "Million Dollar Company", aurait l'intention de donner des représentations "d'incendie" à la Nouvelle-Orléans l'hiver prochain.

M. Campbell va répondre à cette lettre.

M. John Sheehan, secrétaire du Bureau des commissaires d'incendie, a annoncé hier matin par lettre au maire Behrman que le président Miesler et les membres du comité spécial avaient inspecté le site proposé à l'angle des rues Villier et St-Bernard pour l'installation de la pompe chimique numéro 4 et le trouvaient satisfaisant sous tous les rapports.

D'un peu, le terrain, qui est d'une forme triangulaire sera transféré par la ville au Bureau des commissaires d'incendie, qui y fera construire le bâtiment pour l'installation de la pompe, et des pompiers.

Le juge Baker, de la cour criminelle de district, a renversé hier le jugement par lequel le juge Skinner, de la première cour criminelle de cité, avait condamné l'inspecteur E. S. Whitaker à \$1 d'amende ou 10 jours de prison pour mépris de justice.

L'inspecteur Whitaker avait refusé de mettre en liberté sur parole, malgré un ordre du juge, un nommé Philip Segretto arrêté pour infraction à la loi sur le jeu.

Le juge Baker dit dans sa décision qu'un prisonnier arrêté par la police ne tombe sous la juridiction d'un juge ou d'un recorder que lorsqu'il a été formellement livré à un tribunal, et que les poursuites ne commencent que lorsqu'une accusation a été déposée.

L'enfant a été arrêté hier matin. Il a avoué le vol, disant qu'il avait vendu la montre à Jos Saia pour \$1.

—Vers dix heures et demie hier matin, un voleur a pénétré dans la demeure de Mme E. J. Radecker, rue N. Broad 602, et en a emporté une montre et \$49.

Collision. Deux cars de l'avenue Tulane se sont rencontrés hier matin à l'angle des rues Oak et Carrollton. Personne n'a été blessé.

Les Maladies de la Peau sont guéries par Hydrozone et Glycozone.

Endossés par la Profession Médicale. En détruisant les germes, ils aident la nature à accomplir son œuvre. Exercent une action directe sur les foyers d'expression des toxines d'origine Glandulaire.

Vendus par les Principaux Pharmaciens. Pas véritable à moins que l'étiquette porte ma signature.

Prof. Charles Marchand, 63-1 Rue Prince, N. Y. Ecrivez pour obtenir des informations gratuites sur HYDROZONE et GLYCOZONE.

Vol audacieux. James Casson et sa femme Alice Casson sont entrés dans l'église de St-Antoine de Padoue à l'angle des rues Remparts et Conti et ont pris un chandelier en argent sur l'autel. Ils ont été suivis par M. T. J. Byrne qui se trouvait dans l'église et qui les a dénoncés à la police.

Arrêtés par les agents Gregson, Brewer et Gavin, ils ont été conduits au poste du 4me precinct.

Double arrestation pour un braconnier. Voyant entrer une femme de couleur du nom de Rebecca Williams chez le revendeur Yulich, 445, rue S. Rempart, hier, l'agent de police Gorman regarda par la fenêtre et aperçut la femme tendre un super-bracelet au revendeur et recevoir un dollar en échange.

Il prit le bracelet et le montra à plusieurs bijoutiers qui le déclarèrent d'une valeur d'environ \$25.

Rebecca Williams, arrêtée comme suspecte, a été condamnée à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 5 jours si l'amende n'est pas payée.

Elle a prétendu que sa mère avait reçu un bracelet pendant qu'elle était au service du sénateur Davis, et qu'elle le lui avait donné.

L'agent Gorman a également arrêté le revendeur Yulich et l'a accusé d'avoir en sa possession un objet qu'il avait volé.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Suspect condamné. Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Incendie à Gretna.

Un incendie a éclaté hier entre quatre et cinq heures du matin dans le grand bâtiment en bois occupé comme fabrique par la New Orleans Acid Fertilizer Company à Gretna.

Pendant un temps l'alarme a été grande dans le voisinage: on y craignait une conflagration. Mais l'eau était très abondante et les volontaires accourus à la première nouvelle du sinistre ont rivalisé d'ardeur, de sorte que le feu a été contenu à une partie de l'édifice.

Les pompes de l'établissement et de l'Union Oil Company, qui occupent un bâtiment voisin, ont attaqué l'incendie dès le début.

La perte est d'environ \$20,000, entièrement couverte par des assurances.

Les administrateurs de l'Asile commémoratif John M. Bonner ont déposé la charte qui leur donnera les pouvoirs de toute corporation d'après les lois de la Louisiane. Le Bureau des administrateurs a été organisé conformément au testament de Mme Lella Bonner Dwyer, la veuve d'Alexander J. Dwyer récemment décédé.

Sa mission est de fonder un asile pour les vieillards et les infirmes de la ville. Il comprend MM. Alfred LeBlanc, Walter B. Sommerville, Joseph W. Carroll, Joseph P. Blair et Benjamin P. Moss.

M. Walter B. Sommerville en a été élu le président, M. Joseph P. Blair le vice-président et M. Alfred LeBlanc le secrétaire-trésorier.

Les administrateurs vont prochainement s'occuper du choix d'un site et de l'édifice qui y sera construit.

L'immigration italienne. Le maire Martin Behrman a reçu une intéressante lettre dans laquelle M. Eliott Norton, président de la Société qui s'occupe des immigrants italiens, demande des renseignements imprimés et autres sur les avantages qu'offrent la Nouvelle-Orléans et les territoires environnants aux immigrants italiens.

Cette lettre a été communiquée à ceux qui s'intéressent directement à la question de l'immigration italienne.

Is fourniront à M. Eliott Norton tous les renseignements désirables. De son côté, le maire y donnera toute l'attention qu'elle mérite.

Vol. Ces jours derniers un gamin du nom de Joe Saco demeurant à l'angle des rues Chartres et Hôpital, est entré dans la cabine de John Abram, à bord du steamship Arkadia et a pris la montre de celui-ci.

L'enfant a été arrêté hier matin. Il a avoué le vol, disant qu'il avait vendu la montre à Jos Saia pour \$1.

—Vers dix heures et demie hier matin, un voleur a pénétré dans la demeure de Mme E. J. Radecker, rue N. Broad 602, et en a emporté une montre et \$49.

Collision. Deux cars de l'avenue Tulane se sont rencontrés hier matin à l'angle des rues Oak et Carrollton. Personne n'a été blessé.

Les Maladies de la Peau sont guéries par Hydrozone et Glycozone.

Endossés par la Profession Médicale. En détruisant les germes, ils aident la nature à accomplir son œuvre. Exercent une action directe sur les foyers d'expression des toxines d'origine Glandulaire.

Vendus par les Principaux Pharmaciens. Pas véritable à moins que l'étiquette porte ma signature.

Prof. Charles Marchand, 63-1 Rue Prince, N. Y. Ecrivez pour obtenir des informations gratuites sur HYDROZONE et GLYCOZONE.

Vol audacieux. James Casson et sa femme Alice Casson sont entrés dans l'église de St-Antoine de Padoue à l'angle des rues Remparts et Conti et ont pris un chandelier en argent sur l'autel. Ils ont été suivis par M. T. J. Byrne qui se trouvait dans l'église et qui les a dénoncés à la police.

Arrêtés par les agents Gregson, Brewer et Gavin, ils ont été conduits au poste du 4me precinct.

Double arrestation pour un braconnier. Voyant entrer une femme de couleur du nom de Rebecca Williams chez le revendeur Yulich, 445, rue S. Rempart, hier, l'agent de police Gorman regarda par la fenêtre et aperçut la femme tendre un super-bracelet au revendeur et recevoir un dollar en échange.

Il prit le bracelet et le montra à plusieurs bijoutiers qui le déclarèrent d'une valeur d'environ \$25.

Rebecca Williams, arrêtée comme suspecte, a été condamnée à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 5 jours si l'amende n'est pas payée.

Elle a prétendu que sa mère avait reçu un bracelet pendant qu'elle était au service du sénateur Davis, et qu'elle le lui avait donné.

L'agent Gorman a également arrêté le revendeur Yulich et l'a accusé d'avoir en sa possession un objet qu'il avait volé.

Suspect condamné. Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Tentative de suicide.

Hier matin un peu avant six heures, Mme Katie Beall, une modiste domiciliée rue N. Liberté 130, a tenté à ses jours en absorbant une dose de morphine. Elle a été promptement transportée à l'hôpital. Le chirurgien d'avoir perdu sa petite fille il y a quelque temps, est la cause de sa funeste détermination.

Indisposition. L'ambulance a été mandée au pied de la rue St-Louis, hier après-midi, pour Mme Marie De Voie, une jeune femme de 29 ans, qui a été prise d'une indisposition subite à bord du steamship Comus.

Elle arrivait de New York en route pour Wesson, Miss.

DECES. ABADIE—Décès dimanche, 16 juillet, à 6 heures p. m. JOHN E. Abadie, fils bien-aimé de Auguste E. Abadie et de Marie Mathies, âgé de 1 an et 16 jours, natif de la Nouvelle-Orléans. Les funérailles ont eu lieu mardi, 17 juillet 1905 à 4 heures p. m. de la résidence de ses parents, No 1127 rue Nord Peters.

JOHN BONNOT, Entrepreneur de pompes funèbres. Raoul Bonnot, Directeur. No 623 RUE STE-ANNE, Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY & CO. LIMITED, ENTREPRENEURS DE Pompes Funèbres. 1108 et 1112 Nord Remparts.

GUILLAUME MOTHE GEO. J. MOTHE, GEMANT, Les Seuls Entrepreneurs Français de la Nlle-Orléans. 817 rue Toulouse.

Les Maladies de la Peau sont guéries par Hydrozone et Glycozone.

Endossés par la Profession Médicale. En détruisant les germes, ils aident la nature à accomplir son œuvre. Exercent une action directe sur les foyers d'expression des toxines d'origine Glandulaire.

Vendus par les Principaux Pharmaciens. Pas véritable à moins que l'étiquette porte ma signature.

Prof. Charles Marchand, 63-1 Rue Prince, N. Y. Ecrivez pour obtenir des informations gratuites sur HYDROZONE et GLYCOZONE.

Vol audacieux. James Casson et sa femme Alice Casson sont entrés dans l'église de St-Antoine de Padoue à l'angle des rues Remparts et Conti et ont pris un chandelier en argent sur l'autel. Ils ont été suivis par M. T. J. Byrne qui se trouvait dans l'église et qui les a dénoncés à la police.

Arrêtés par les agents Gregson, Brewer et Gavin, ils ont été conduits au poste du 4me precinct.

Double arrestation pour un braconnier. Voyant entrer une femme de couleur du nom de Rebecca Williams chez le revendeur Yulich, 445, rue S. Rempart, hier, l'agent de police Gorman regarda par la fenêtre et aperçut la femme tendre un super-bracelet au revendeur et recevoir un dollar en échange.

Il prit le bracelet et le montra à plusieurs bijoutiers qui le déclarèrent d'une valeur d'environ \$25.

Rebecca Williams, arrêtée comme suspecte, a été condamnée à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 5 jours si l'amende n'est pas payée.

Elle a prétendu que sa mère avait reçu un bracelet pendant qu'elle était au service du sénateur Davis, et qu'elle le lui avait donné.

L'agent Gorman a également arrêté le revendeur Yulich et l'a accusé d'avoir en sa possession un objet qu'il avait volé.

Suspect condamné. Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Florman, qui a été autrefois employé dans l'hôtel, a déclaré avoir volé \$80 à un locataire et \$7 à un autre.

Il prétend qu'il a commis ces vols parce qu'il avait faim et se trouvait sans argent.

Un jeune blanc du nom de Helmut Florman, qu'on avait trouvé caché hier matin dans l'hôtel Denechaud et qu'un agent de police avait arrêté, a été condamné comme suspect et dangereux à \$20 d'amende et 20 jours de prison, plus 9 jours si l'amende n'est pas payée, par le recorder Fogarty.

Toute Femme

est intéressée à l'égard de sa santé et de sa beauté. Elle doit se procurer la merveilleuse préparation MARVEL COMPANY, New York.

AMUSEMENTS. BASEBALL ATHLETIC PARK. Nashville vs New Orleans. 18 et 19 JUILLET. Le Partie Commence à 3:45 P. M. 18 et 19-21.

WEST END. Tous les Soirs. Mande Militaire de Fischer. Six & Gendry, Andrew Brothers, Fio Adler, Minodrom, Merveilleux Meritille.